



Document d'information



Qu'est-ce que le Conseil canadien sur la reddition de comptes?

Le Conseil canadien sur la reddition de comptes (CCRC) est l'organisme indépendant de réglementation de l'audit des sociétés ouvertes au Canada qui supervise les cabinets comptables professionnels agréés qui audient les émetteurs assujettis canadiens. Le CCRC contribue à la confiance du public dans l'intégrité de l'information financière et s'engage à protéger le public investisseur du Canada.

La surveillance du CCRC est assurée par son conseil d'administration indépendant et le conseil des gouverneurs, composé des représentants des quatre commissions provinciales canadiennes des valeurs mobilières et du Bureau du surintendant des institutions financières du Canada.

Notre mission

Le CCRC fait la promotion d'une qualité d'audit durable grâce à une surveillance réglementaire proactive, en facilitant le dialogue avec les parties prenantes nationales et internationales et en publiant des idées pratiques pour informer les participants aux marchés financiers.

Importance des responsabilités du CCRC

Les audits sont essentiels. Le CCRC joue un rôle déterminant pour renforcer la confiance dans l'information financière et protéger le public investisseur canadien. Pour ce faire, le CCRC :

- évalue le système de gestion de la qualité des cabinets d'audit et inspecte certaines sections à risque élevé des audits d'états financiers annuels des émetteurs assujettis;
- surveille les risques et les changements qui ont une incidence sur la qualité des audits et la réglementation de l'audit;
- améliore la transparence et renforce la divulgation publique liée aux évaluations réglementaires du CCRC.

Certaines des activités non réalisées par le CCRC :

- Superviser les audits qui ne portent pas sur les états financiers des sociétés ouvertes. Par exemple, la plupart des régimes de retraite, de nombreux fonds d'investissement du secteur public et la majorité des émissions de titres d'emprunt.
- Établir des normes comptables ou d'audit.
- Délivrer les permis et assurer la formation des CPA.
- Veiller à ce que les émetteurs assujettis se conforment aux lois provinciales sur les valeurs mobilières et aux Règlements.



Engagement envers les parties prenantes

Le CCRC améliore la qualité de l'audit et la protection des investisseurs en collaborant avec les organismes de réglementation, les comités d'audit, les cabinets d'audit, les émetteurs assujettis et les investisseurs afin de discuter des bonnes pratiques et des sujets émergents.

Le CCRC collabore avec les parties prenantes dans le cadre de tables rondes régulières sur la qualité de l'audit, de forums sectoriels et de rencontres individuelles. Consultez la page Web [Événements](#) du CCRC pour obtenir la liste des événements actuels.

Si vous souhaitez en savoir plus, envoyez un courriel à l'adresse stakeholderengagement@cpab-ccrc.ca.

Regard vers l'avenir

Le [plan stratégique 2025-2027](#) du CCRC porte sur les éléments suivants :

Faire évoluer la surveillance de l'audit dans un environnement en mutation en influençant les cabinets d'audit sur la manière dont ils élaborent et intègrent les contrôles et les processus dans leur [utilisation des technologies nouvelles et émergentes](#), en intégrant l'intelligence artificielle (IA) générative et d'autres technologies dans nos processus, en évaluant l'incidence des enjeux émergents sur les [risques de fraude](#) et en partageant les pratiques permettant de faire face à ces risques.

Mettre les investisseurs au premier plan : rehausser la barre en matière d'éthique, de culture et de gouvernance de l'audit en mettant l'accent sur les systèmes de gestion de la qualité des cabinets, en faisant la promotion du [programme de dénonciation du CCRC](#) et en encourageant la mise en place de programmes de dénonciation solides et visibles dans les cabinets d'audit, ainsi qu'en partageant les pratiques qui renforcent une culture forte et réduisent les manquements à l'éthique.

Promouvoir un environnement qui favorise l'amélioration de la qualité de l'audit dans les plus petits cabinets en identifiant et en surveillant les tendances en matière de qualité de l'audit, en partageant les bonnes pratiques, en collaborant avec d'autres organismes de réglementation et en travaillant avec les cabinets tout au long du processus d'inscription.

Améliorer notre trousse d'outils réglementaires, accroître la transparence et renforcer les conséquences en veillant à ce que chaque comité d'audit des émetteurs assujettis, dont nous inspectons les audits, reçoive un rapport d'inspection personnalisé, en publiant des rapports d'inspection résumés pour les cabinets d'audit que nous inspectons et en élargissant l'étendue des mécanismes réglementaires.